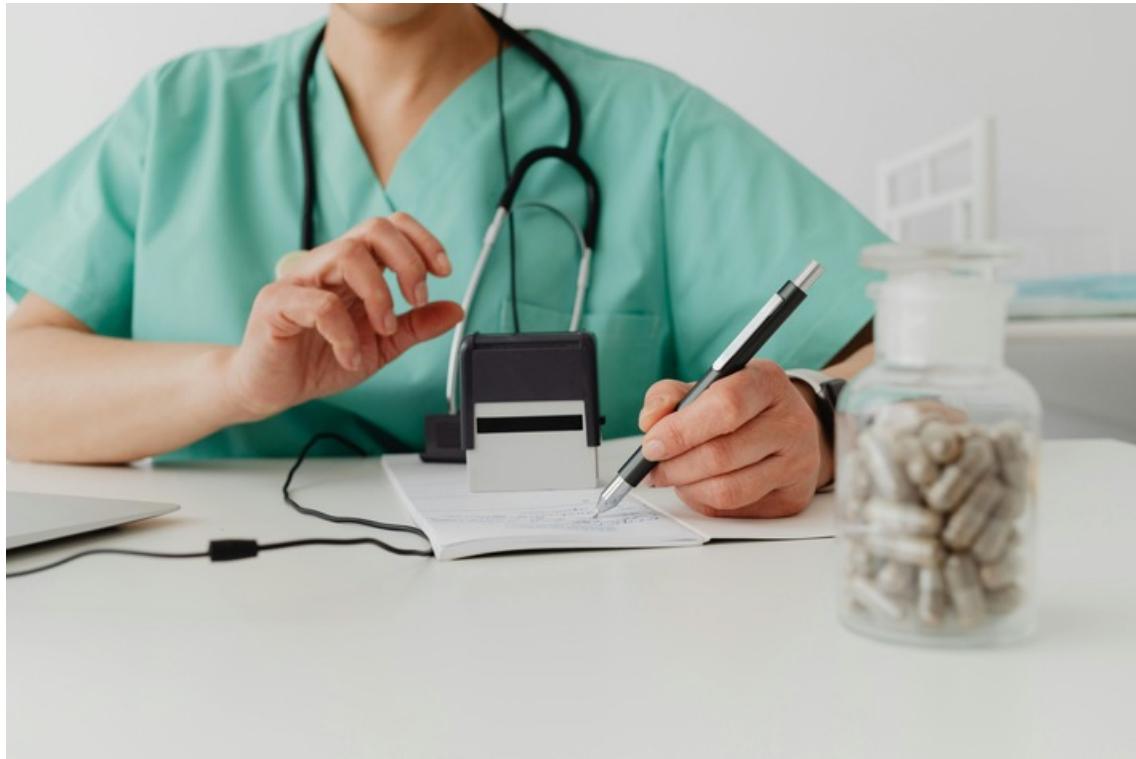


09.09.2025 - 07:50 Uhr

bonus.ch sur les primes-maladie 2026 : hausse moyenne de 4% à 5% et de plus de 10% pour certaines caisses



Lausanne (ots) -

Après une perte totale de 1.2 milliard de francs en 2023, les caisses-maladie ont réalisé un bénéfice de 400 millions de francs en 2024, qui a été reversé dans les réserves. Néanmoins, avec les coûts de la santé qui continuent d'augmenter fortement en 2025 (+4.7% au premier semestre), la hausse des primes devraient avoisiner les 5% en 2026.

Après les fortes hausses des primes-maladie enregistrées ces dernières années (6.6% en 2023, 7.8% en 2024 et 6.0% en 2025), les assuré(e)s suisses doivent déjà se préparer à une nouvelle augmentation importante en 2026. Selon les dernières estimations du portail de comparaison bonus.ch, la hausse moyenne devrait s'approcher des 5%. Mais cette moyenne masque de fortes disparités : certaines caisses-maladie, dont les réserves restent faibles et limitent la possibilité d'absorber la croissance des coûts de la santé, pourraient appliquer des augmentations dépassant les 10%. Dans les cas extrêmes, certaines primes pourraient même bondir de plus de 50%.

Premier semestre 2025 : les coûts de la santé grimpent de 4.7%

Cette prévision d'une nouvelle hausse marquée des primes-maladie en 2026 s'explique par la progression continue des coûts de la santé en 2025. Après un premier trimestre déjà marqué par une augmentation conséquente (3.6%), le deuxième trimestre a accentué la tendance avec 5.8% à l'échelle nationale. Sur l'ensemble du premier semestre, la croissance atteint ainsi 4.7%, soit près d'un milliard de francs supplémentaires par rapport à la même période en 2024.

Qu'est-ce qui explique cette hausse des coûts de la santé ?

En Suisse, les coûts de la santé augmentent sous l'effet combiné de plusieurs facteurs. Le vieillissement de la population entraîne une hausse des besoins en soins, notamment pour les maladies chroniques. Les progrès médicaux et technologiques permettent des traitements plus efficaces, mais souvent onéreux. La consommation de prestations médicales continue également de croître, alors qu'en parallèle le catalogue des prestations couvertes par l'assurance maladie de base est toujours plus grand.

Par ailleurs, la montée des maladies chroniques et la pénurie de personnel médical ajoutent une pression supplémentaire sur le système. Enfin, le mode de financement protège les patient(e)s sur le court terme, mais alimente indirectement la spirale haussière : du fait que les soins sont en grande partie financés par les primes et

les impôts, la charge ne pèse pas directement sur les patients, mais elle se reporte sur l'ensemble de la population.

Quels domaines de la santé coûtent le plus cher ?

En 2025, ce sont les traitements réalisés dans les cabinets médicaux qui pèsent le plus lourd dans les dépenses de santé en Suisse, atteignant près de 4.7 milliards de francs. Viennent ensuite les hôpitaux, avec des coûts importants aussi bien pour l'ambulatoire (4.3 milliards) que pour le stationnaire (près de 4 milliards). Au total, l'ensemble des secteurs de la santé représente plus de 21.8 milliards de francs.

Quels secteurs enregistrent la plus forte hausse des coûts en 2025 ?

Au premier semestre, les coûts de la santé ont progressé de près d'un milliard de francs par rapport à 2024. Les traitements médicaux constituent la principale charge supplémentaire avec +207 millions de francs. Les services hospitaliers enregistrent également une forte hausse, tant en stationnaire (+179 millions) qu'en ambulatoire (+136 millions). Enfin, la catégorie "autres" affiche une augmentation de 169 millions de francs. Elle comprend notamment la psychologie effectuée par les psychothérapeutes, dont les prestations connaissent un essor marqué.

Proportionnellement, c'est justement ce dernier secteur qui subit la plus forte hausse (15.6%), devant les soins à domicile (11.4%) et le stationnaire (4.7%).

Hausse des coûts de la santé : jusqu'à 15% selon les cantons

Durant les six premiers mois de 2025, plusieurs cantons enregistrent une augmentation des coûts de la santé supérieure ou égale à 7%. C'est le cas de Nidwald (15%), de Zug (11%), d'Argovie (7%), de Lucerne (7%), d'Obwald (7%), de Schwytz (7%) et d'Uri (7%).

En 2026, ces cantons devraient ainsi connaître une hausse des primes-maladie supérieure à la moyenne, l'évolution des primes étant étroitement liée à celle des coûts de la santé.

Les réserves des caisses-maladie à nouveau en hausse en 2025

Ces dernières années, le Conseil fédéral a poussé les caisses-maladie à réduire leurs réserves afin de limiter partiellement la hausse des primes. Celles-ci sont ainsi passées de 12.4 milliards de francs en 2021 à 7.3 milliards au 1er janvier 2024. En 2025, grâce au bénéfice de 400 millions réalisé en 2024, les réserves repartent toutefois à la hausse et atteignent 7.8 milliards de francs.

Malgré la légère reprise des réserves, certaines caisses-maladie disposent encore d'une marge de manœuvre limitée pour absorber la hausse des coûts de la santé. Historiquement, les assureurs aux réserves faibles sont les plus exposés à des variations importantes de primes, ce qui devrait se traduire par des augmentations significatives pour leurs assuré(e)s.

D'après les dernières données de l'OFSP, CSS a par exemple vu son taux de réserve chuter à 13% en 2023, alors qu'il atteignait 40% en 2021. Parmi les autres cas significatifs, ÖKK est descendue de 31% à 21% entre 2022 et 2023, tandis que Vivao Sympany a vu son taux passer de 25% à 15%.

D'autres caisses-maladie disposent également de faibles réserves, parfois même inférieures à 10%, ce qui limite leur capacité à contenir la hausse des primes. Pour 2026, cela pourrait se traduire par des augmentations dépassant les 10%. À titre d'exemple, en 2023, Helsana avait relevé ses primes moyennes de 10% pour compenser un taux de réserves proche de 10%.

Accès à l'étude sur les primes-maladie 2026 :

<https://www.bonus.ch/Pdf/2025/Primes-maladie-2026.pdf>

Accès au comparatif des primes d'assurance maladie :

<https://www.bonus.ch/Assurance-maladie/primes-assurance-maladie.aspx>

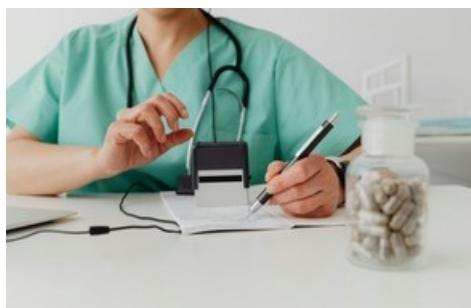
Contact:

bonus.ch SA
Patrick Ducret
CEO
Place Chauderon 20b

1003 Lausanne
021.312.55.91
ducret(a)bonus.ch

Lausanne, le 9 septembre 2025

Medieninhalte



*Primes-maladie 2026 / Texte complémentaire par ots et sur
www.presseportal.ch/fr/nr/100008668 / L'utilisation de cette image à des fins
éditoriales est autorisée et gratuite, pourvu que toutes les conditions d'utilisation
soient respectées. La publication doit inclure le crédit de l'image.*

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100008668/100934823> abgerufen werden.